

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 11-450-1934 modifiant le décret du 23 juillet 1933 réglementant l'exercice de la médecine et de l'art dentaire dans les colonies.

n° 11-450-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 juillet 1933

Numéro JO  
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro  
31 mai 1934

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 29 mars 1934, modifiant le décret du 23 juillet 1933 réglementant l'exercice de la médecine et de l'art dentaire dans les colonies, inséré au Journal officiel de la République française des 2, 3 et 4 avril 1934,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 29 mars 1934 susvisé, modifiant le décret du 23 juillet 1933 réglementant l'exercice de la médecine et de l'art dentaire dans les colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.